Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/1923

27.3.2025

Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne

(C/2025/1923)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil [1], les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne [2] sont modifiées comme suit:

À la page 289,

le point 3. des notes explicatives du chapitre 70, considérations générales, est remplacé par le texte suivant:

«3. à des portes (à l'exclusion des portes de douche en verre de la position 7020), fenêtres d'immeubles, etc. (nos 4418, 7610, etc.).»

À la page 294, la note explicative suivante est insérée:

«**7020 00 80 Autres**

Cette sous-position comprend tous les types de portes, panneaux ou cabines de douche en verre, y compris ceux comportant des sections partiellement ou totalement encadrées. Voir également les avis de classement SH 7020 00/1 et 7020 00/2.»

[1] Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1987/2658/oj).

[2] JO C 119, 29.3.2019, p. 1.